

LE DEFIL DES DEUX RIVES

LE RETOUR

AVIS DE COURSE



Dimanche 25 septembre 2022

Autorité organisatrice : Sport Nautique et Plaisance Le Havre (SNPH)

1. REGLES

La régata est régie par :

- Les Règles de Course à la Voile 2021-2024
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Les règles "Osiris habitable".
- Le règlement du Championnat de Baie de Seine disponible sur www.snph.org
- Pour les traversées de chenaux commerciaux les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie du Règlement international pour Prévenir les Abordages en Mer (COLREG).
- Le présent avis de course.
- Armement correspondant à une navigation à moins de 6 milles d'un abri.
- Equipement d'une VHF.

2. ADMISSIBILITE

La régata est ouverte à

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 6^e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux s'étant inscrits avant le départ, possédant un contrat de jauge Osiris valide et dont les membres d'équipage sont titulaires d'une licence FF Voile avec visa médical, et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. INSCRIPTIONS et COUT

Inscription en ligne sur www.snph.org avec paiement de **10€** par CB et envoi de la fiche d'inscription par mail à snph@snph.org, ou physiquement au secrétariat du SNPH

4. PROGRAMME

- Briefing le vendredi 23 septembre à 19h au SNPH
- Sortie de Honfleur le matin, départ devant Honfleur ou à la sortie du chenal de Rouen
- Arrivée au sud le LH14
- Fermeture de ligne à 17h
- 19h00 : proclamation des résultats

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du SNPH www.snph.org au plus tard le vendredi 23 septembre à 19h.

10. COMMUNICATION RADIO : VHF canal 77

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DECISION D'ABANDONNER

Afin d'éviter de déclencher des moyens de recherche, il est demandé **aux concurrents qui abandonnent de le signaler soit par VHF (canal 77 avec un accusé de réception) soit par SMS au 07 68 05 85 50**

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE

Les concurrents seront intégrés lors de leur inscription sur le groupe WhatsApp « DEFIL 2 RIVES » où seront diffusées toutes les infos avant, pendant et après l'épreuve.